

PRESENTATION DES  
RÉSULTATS DU  
QUESTIONNAIRE AUX DU  
(ENQUÊTE SUR L'EMPLOI IT 2014 CONSEIL  
SCIENTIFIQUE DE L'INEE)

40 réponses dont 39 retenues  
parmi les 82 unités en rattachement  
principal à l'INEE

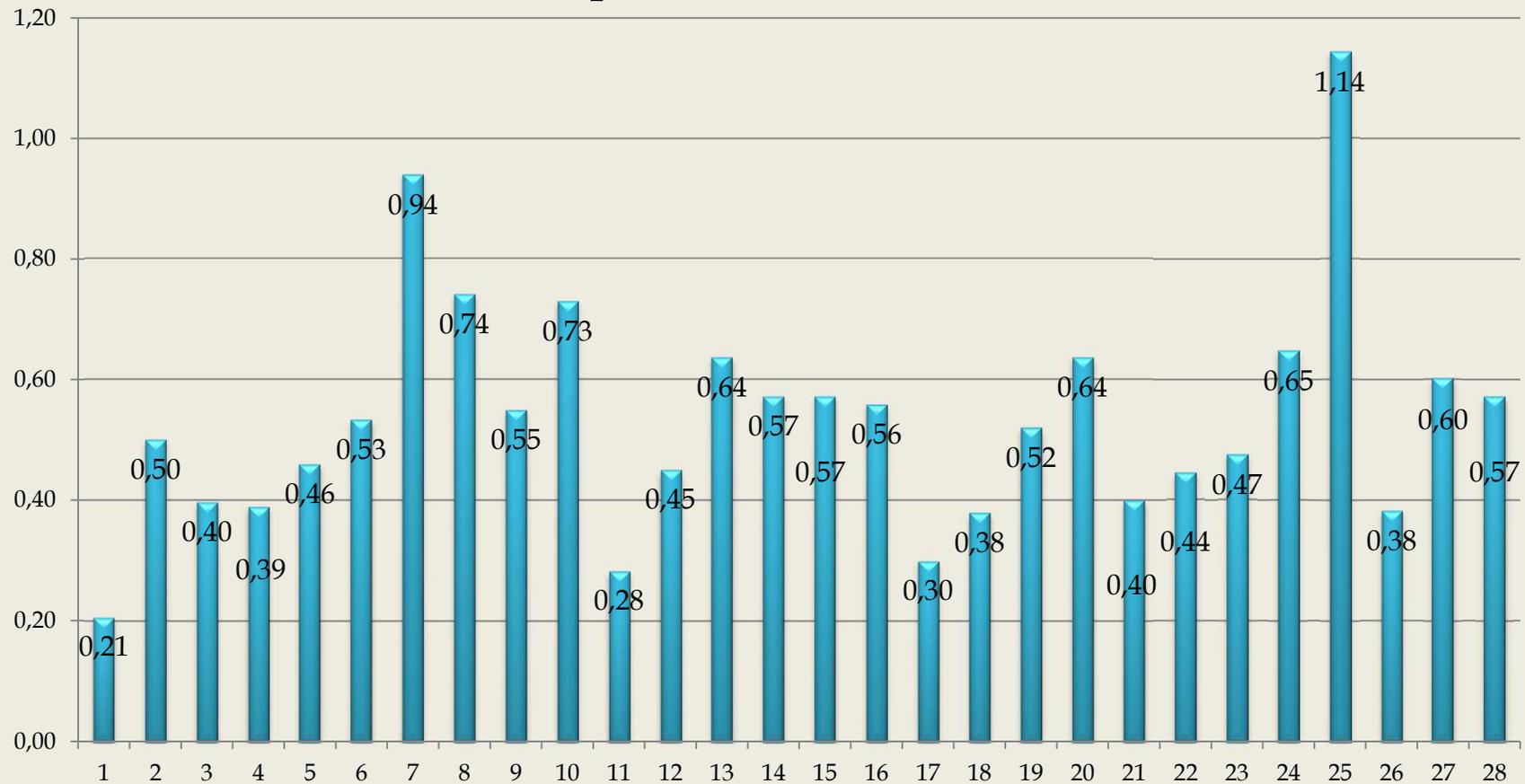
# 23 questions aux DU pour donner un aperçu de l'emploi IT

Selon le type d'unité : 2 groupes  
celui des 28 UMR et FRE  
celui des 11 FR, USR et UMS

Dans ces 39 unités l'effectif total (hors doctorants)  
varie de 7 à 206 personnels dont 0 à 46 de non-  
statutaires.

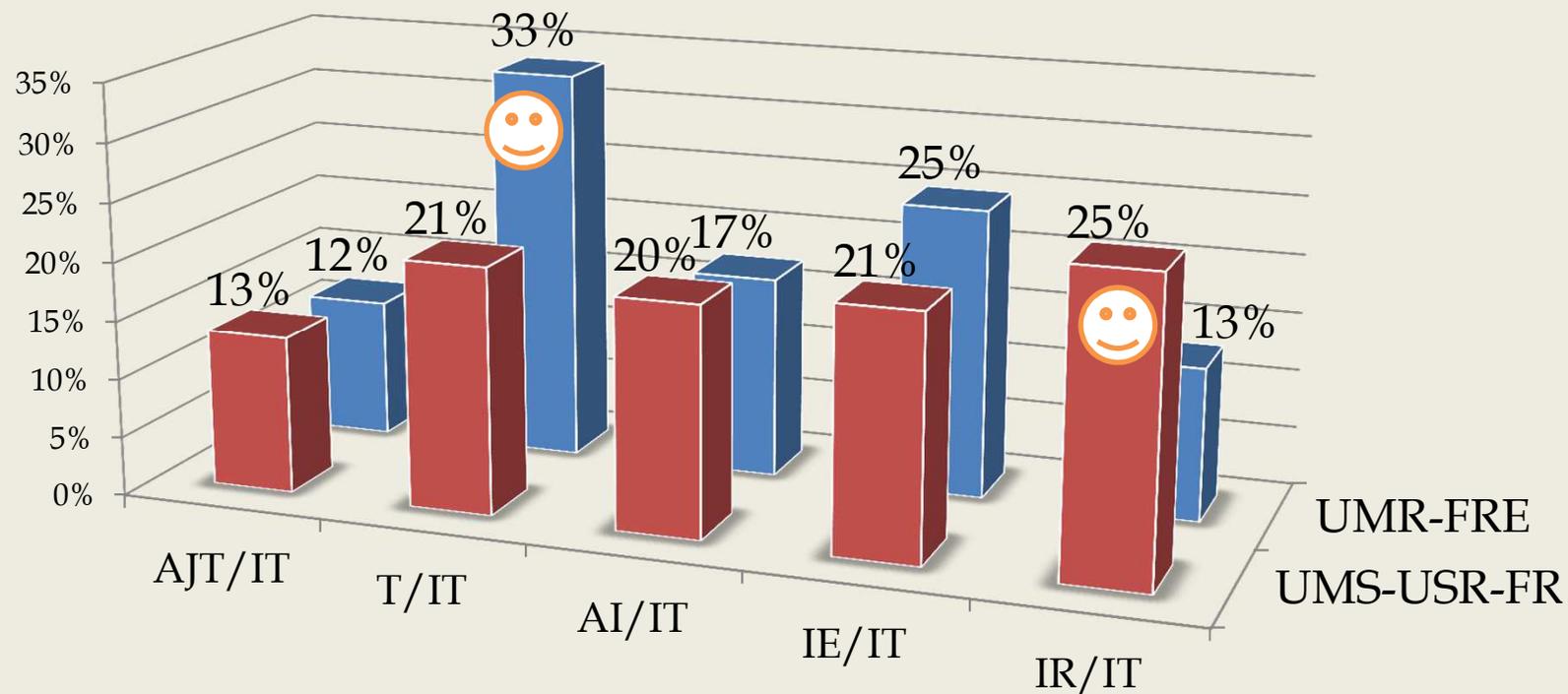
723 IT et 1256 Chercheurs/EC statutaires.  
Dans les UMR-FRE, IT/C est en moyenne de 0,5

Ratio IT/C par unité dans les UMR-FRE

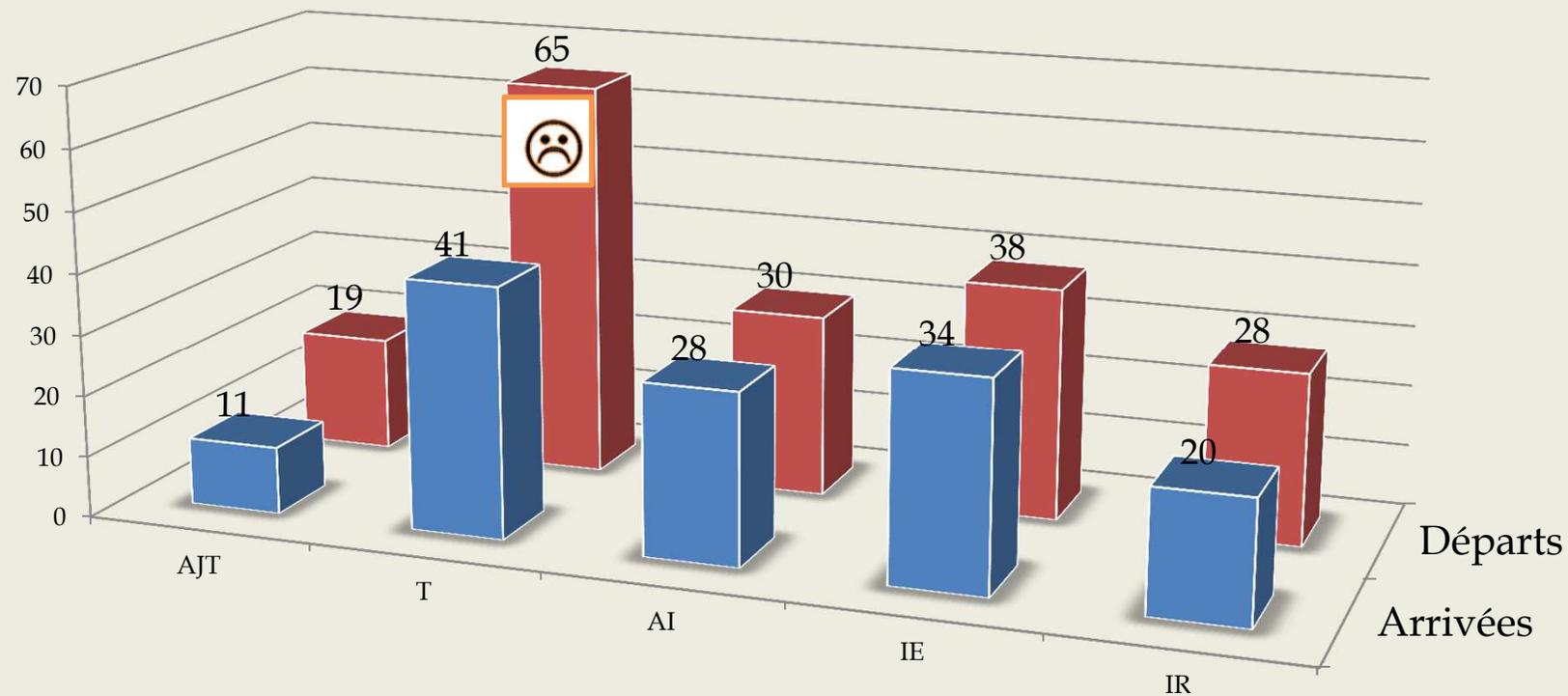


Dans les UMR-FRE : les T sont les plus nombreux.  
Dans les UMS/USR/FR : ce sont les IR.

Moyenne des ratio IT de chaque corps/IT total



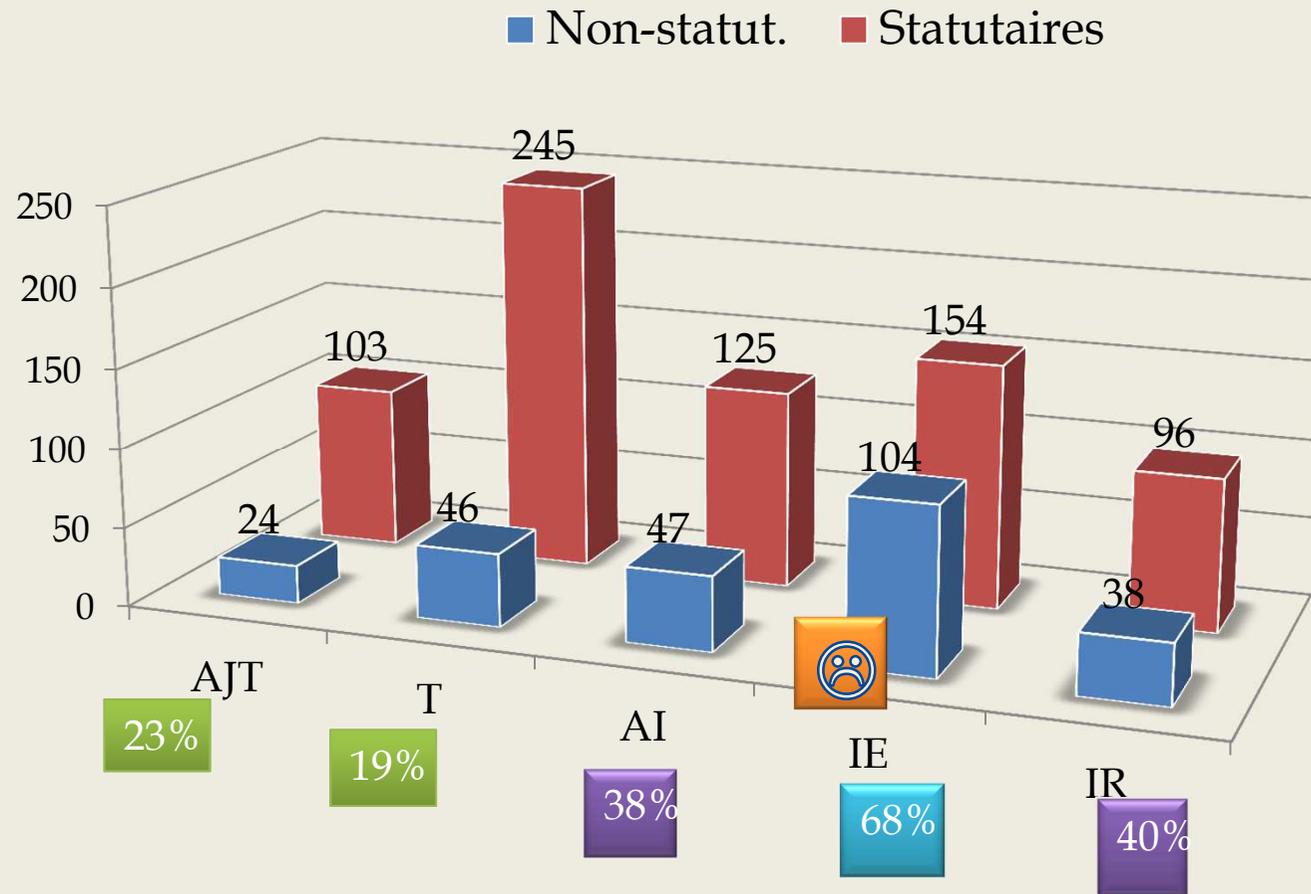
# Les arrivées compensent seulement 74% des départs



# Plus de précarité chez les IT que chez les chercheurs

C : 241 NON-STATUTAIRE  
1256 TITULAIRES  
IT : 259 NON-STATUTAIRE  
723 TITULAIRES

# Taux de précarité par corps



Par unité, 69% des IT non-statutaires occupent des fonctions permanentes.

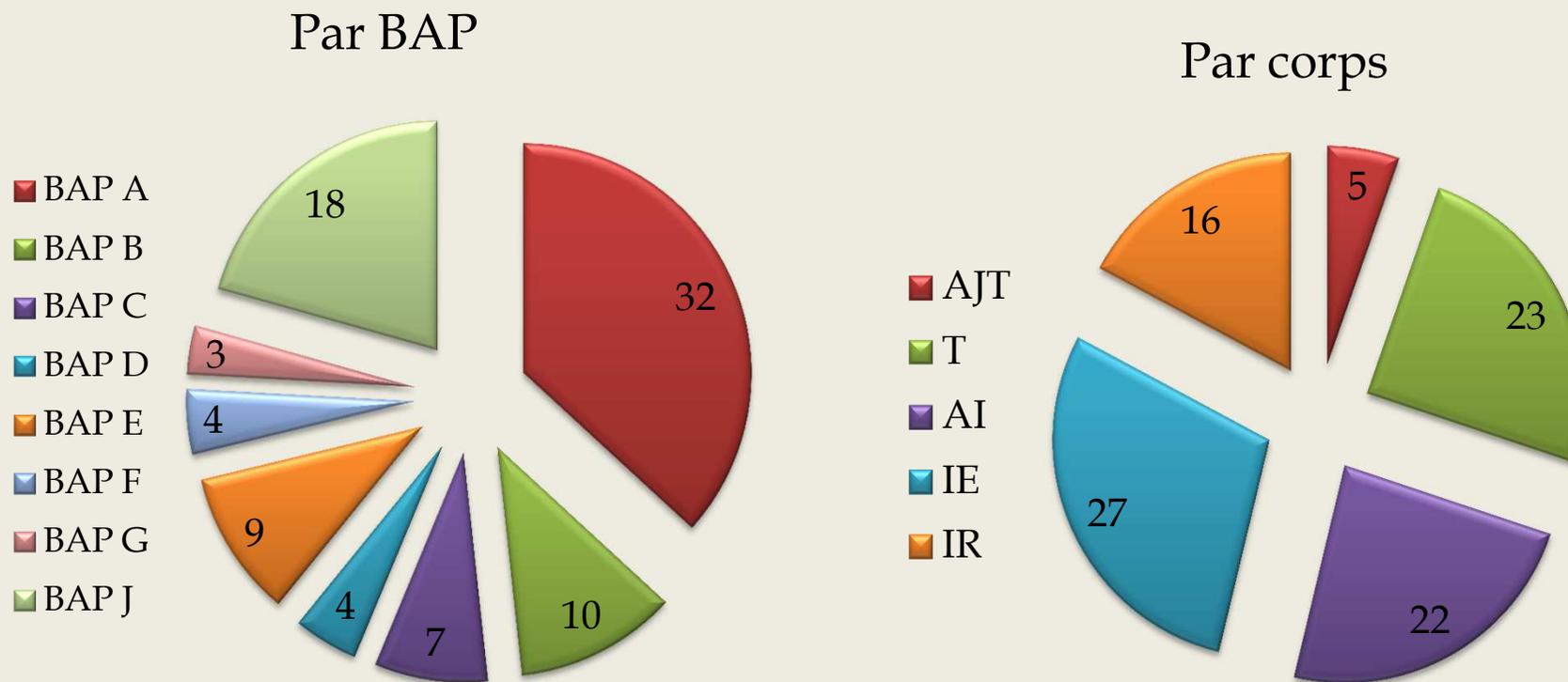
- 70/259 en soutien au fonctionnement général de l'unité (gestion, infrastructure, etc.).
- 79/227 en soutien scientifique récurrent (projets d'unité, d'équipes, plateformes, expertises, etc.).

# 60 RECRUTEMENTS STATUTAIRES IT DE 2011 À 2013

Ils ne compensent pas les 76 départs en retraite  
26 d'entre eux ont été dédiés aux plateformes  
64% des UMR-FRE (18/28/ en ont bénéficié et  
82% des RE-USR-UMS (9/11)

# Les besoins en recrutement IT

Nombre d'unités souhaitant recruter



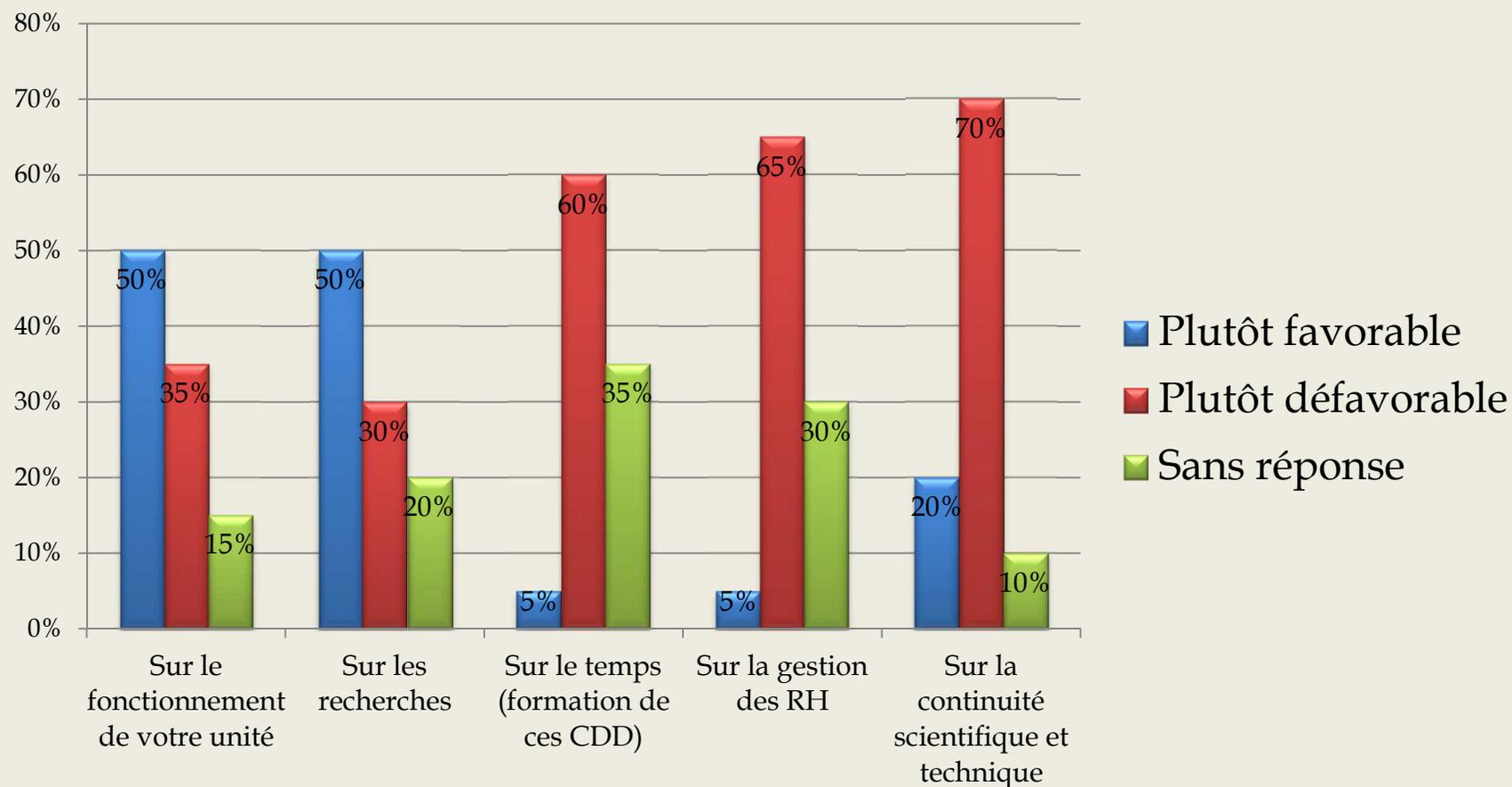
## 150 à 165 postes sont nécessaires pour couvrir les besoins de la moitié des unités de l'INEE.

- ▣ 151 postes actuellement occupés par des IT non-statutaires
- ▣ 165 postes indispensables pour les projets d'unités ou pour un pan de leurs activités
- ▣ 159 IT non-statutaires sont sur des postes correspondant à des besoins permanents

# Le ressenti des DU vis-à-vis du recours à l'emploi non-statutaire IT

L'emploi de CDD est indispensable mais cela a un coût...

Le recours à l'emploi IT CDD a des conséquences :



PRESENTATION DES  
RÉSULTATS DU  
QUESTIONNAIRE AUX IT  
(ENQUÊTE SUR L'EMPLOI IT 2014 CONSEIL  
SCIENTIFIQUE DE L'INEE)

381 réponses complètes retenues sur  
1732 agents IT des 82 unités en  
rattachement principal à l'INEE soit un  
taux de participation de 22%

32 questions (avec ou sans sous-questions)  
pour donner un aperçu de l'emploi IT

Les participants sont à :

71% CNRS et 29% des autres tutelles (universités)

74% titulaires, 20% CDD et 6% CDI

Principalement de la BAP A (48%) et J (14%)

Dont 3% ATR, 21% T, 21% AI, 35% IE et 17% IR

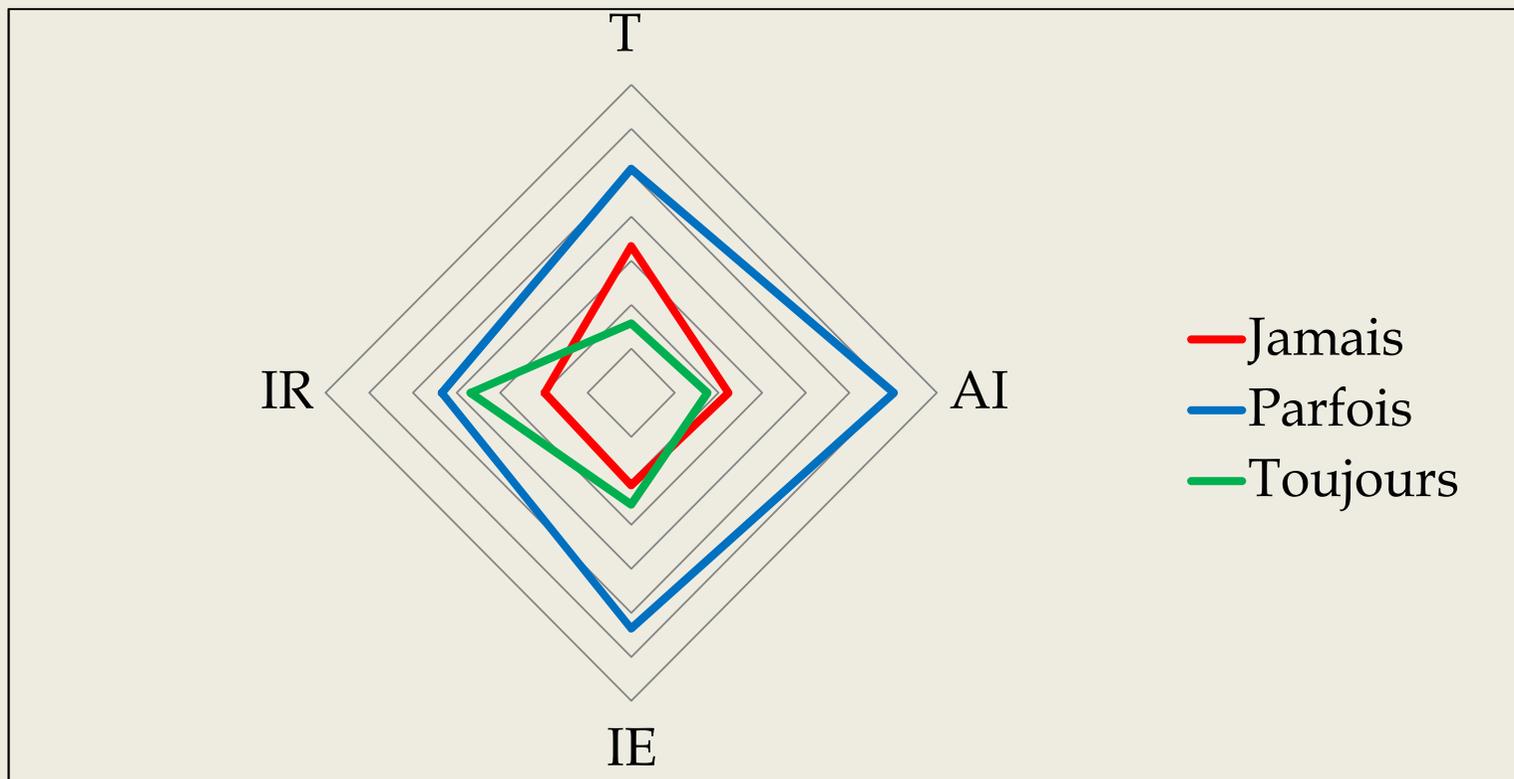
# 93% travaillent au sein d'une équipe

Dans le cadre de leur activité principale :

- ▣ 65% ont la responsabilité d'encadrer des stagiaires/étudiants
- ▣ 47% sont responsables d'un service commun (en particulier les AI CNRS à 58%)

# 50% DES IT SONT ASSOCIÉS À LA VALORISATION DE LA RECHERCHE SOUS DIFFÉRENTES FORMES

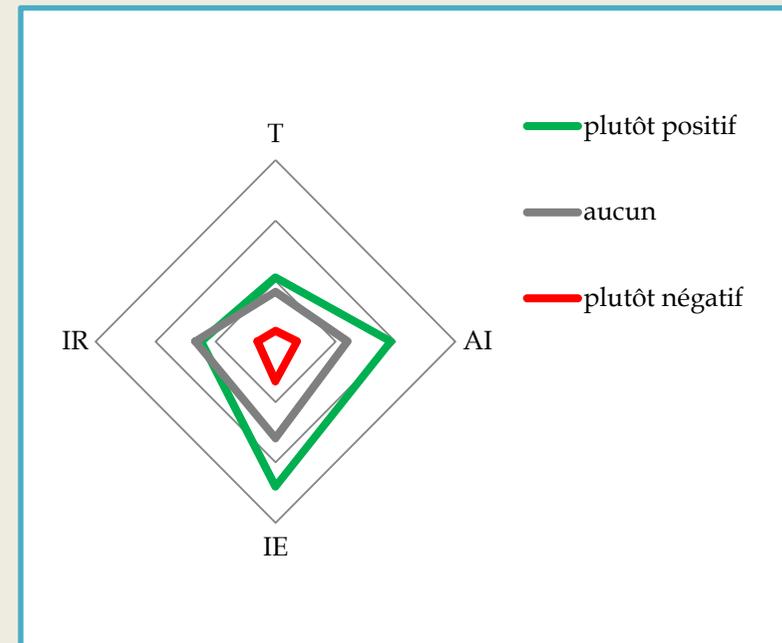
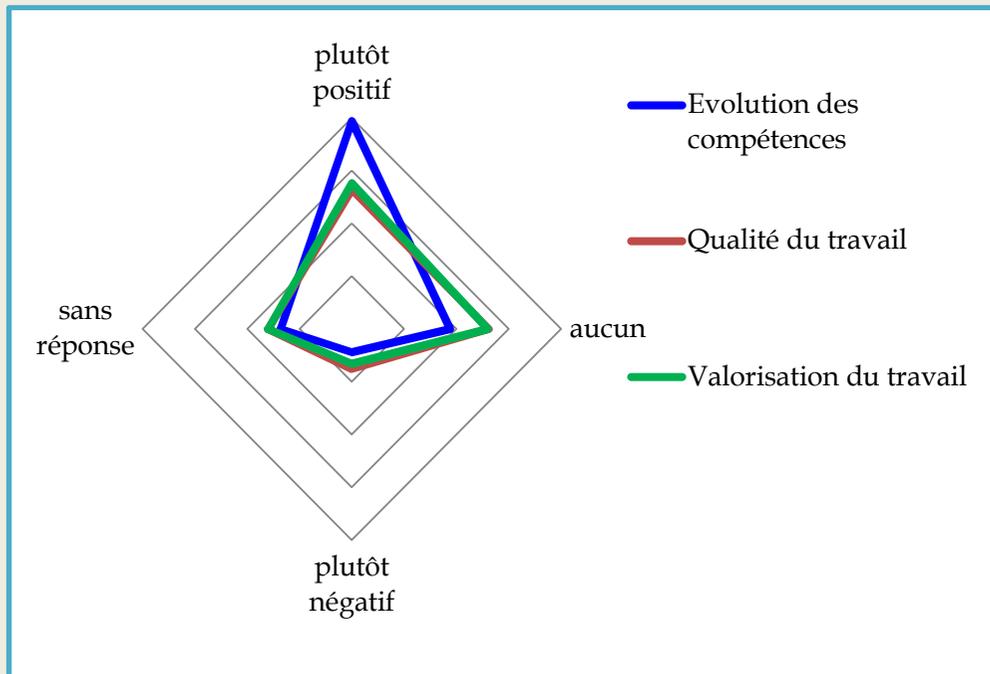
Pour les IT CNRS selon leur corps d'appartenance



## En plus de leur activité principale, les IT ont des responsabilités collectives

- ▣ A 60% les IT sont responsables d'équipement(s)
- ▣ Parmi les IT CNRS, il y a des spécificités selon les catégories
  - T : assistants de prévention
  - AI : correspondants Formation et Communication
  - IE et IR : participent aux comités de pilotage et commissions internes à l'unité
  - IR : correspondants Informatique
  - Mais pas de spécificité pour être membre du conseil de labo/d'unité

# Quels sont les impacts de ces responsabilités collectives?

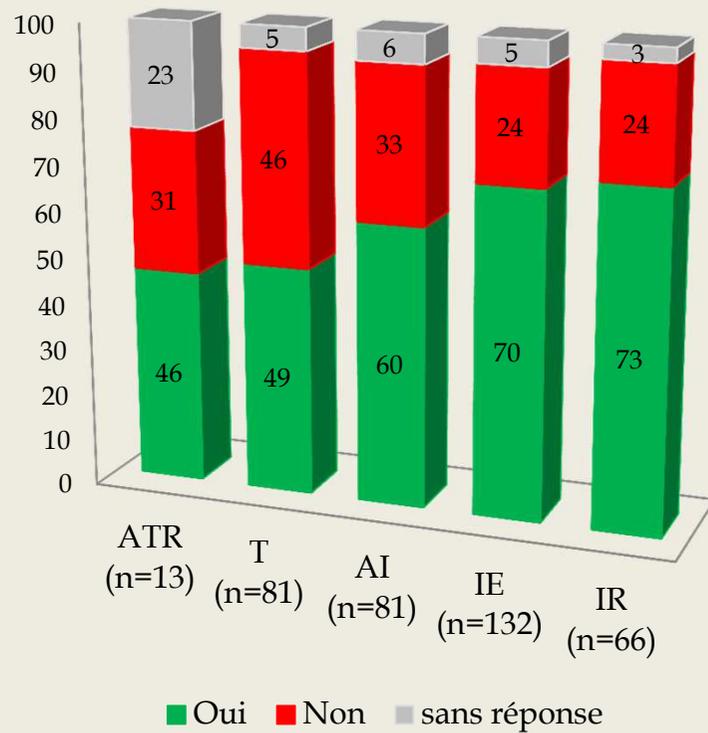


## 60% des IT effectuent des tâches ne relevant pas de leur fonction

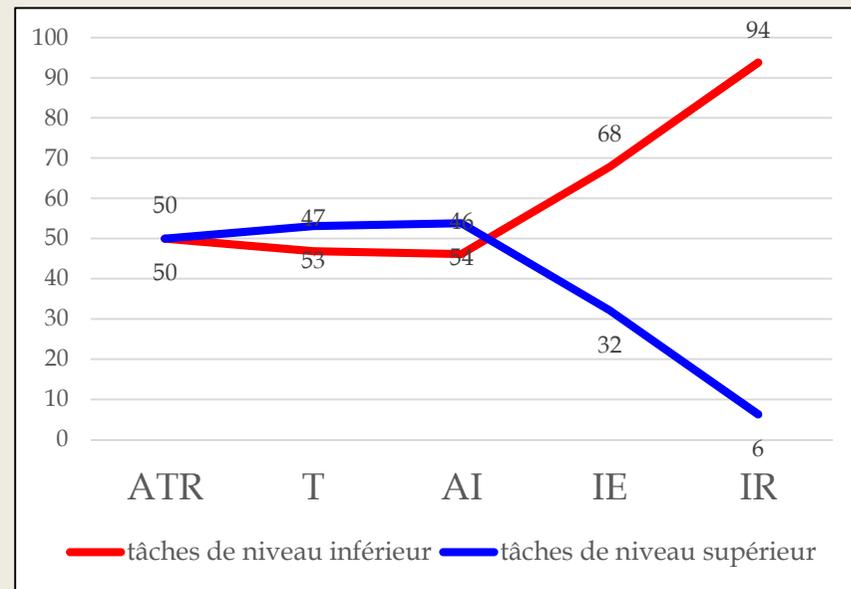
- Il s'agit principalement et à égalité des tâches de gestion (commandes), d'entretien (ménage, dépannage) et administratives .
- Cette situation augmente avec le niveau de la catégorie et ainsi 12% des T, 15% des AI, 28% des IE et 38% des IR estiment passer entre  $\frac{1}{4}$  et  $\frac{3}{4}$  de leur temps de travail total à cela

# L'adéquation entre le travail accompli par les IT et leur niveau de qualification

Tous

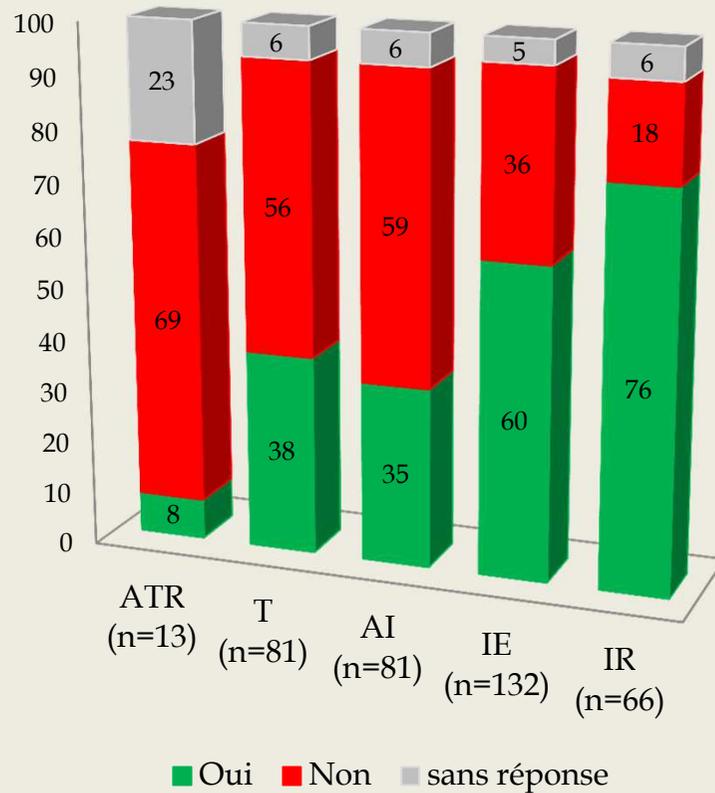


Ceux qui ont dit non

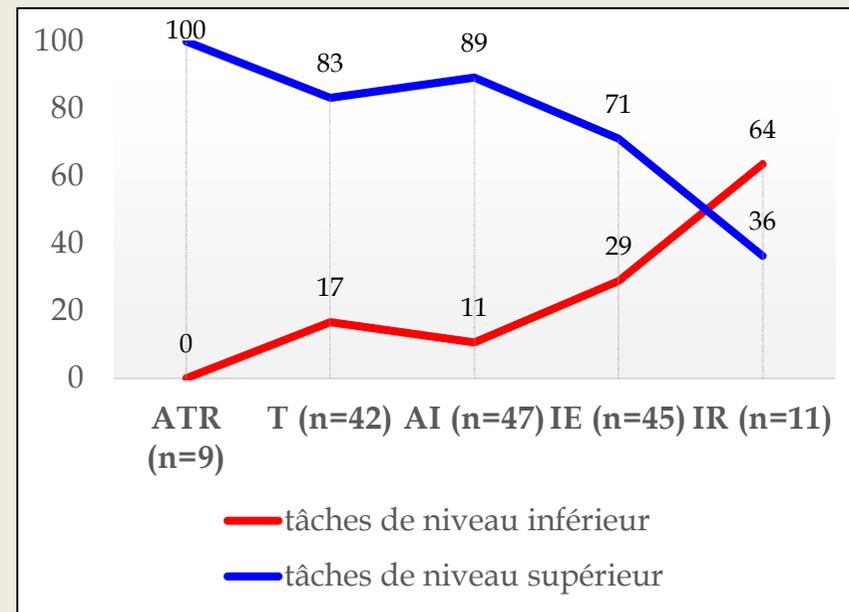


# L'adéquation entre le travail accompli par les IT et leur corps actuel

Tous



Ceux qui ont dit non

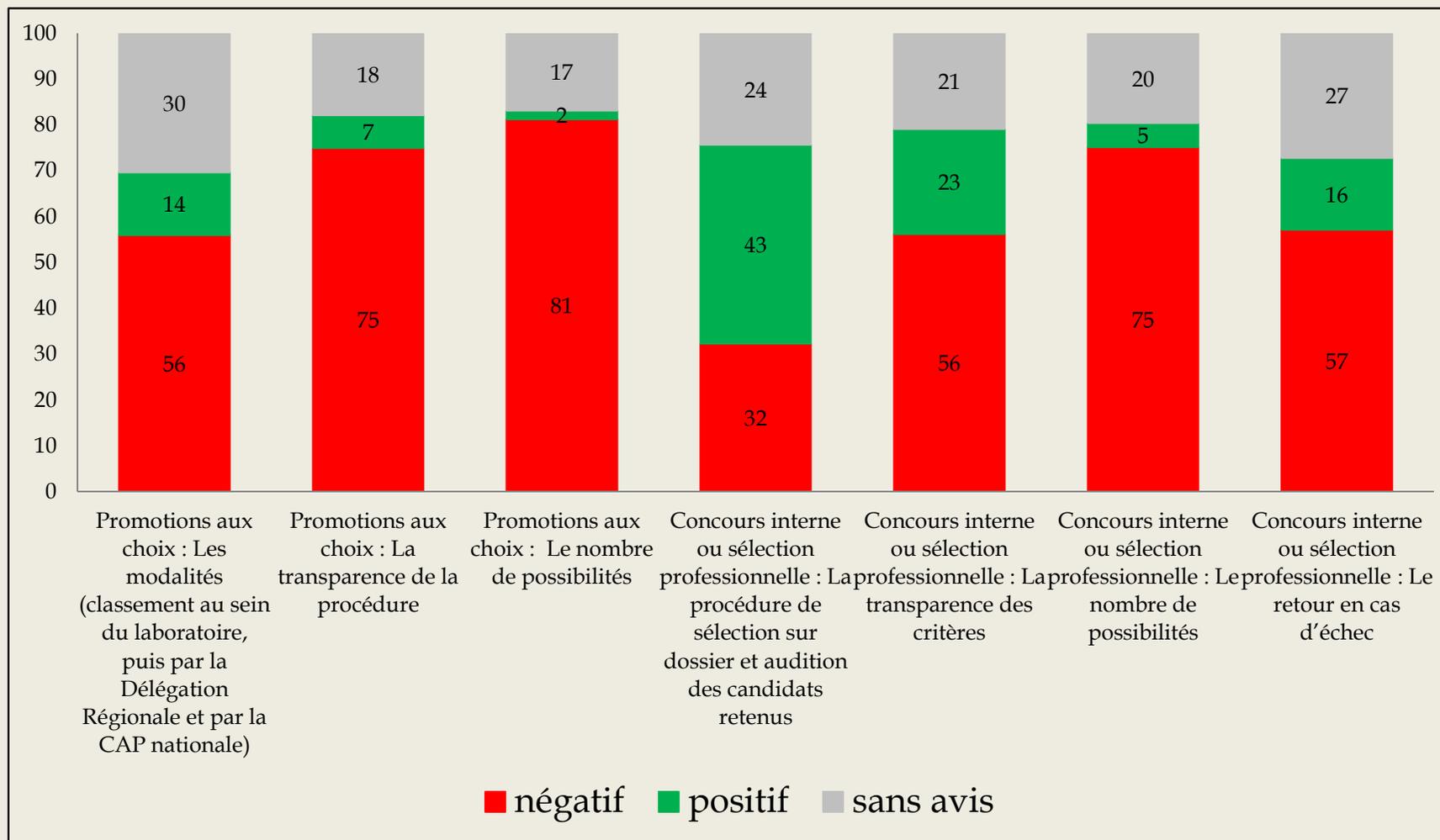


# Les promotions des IT au CNRS

Sur 172 réponses :

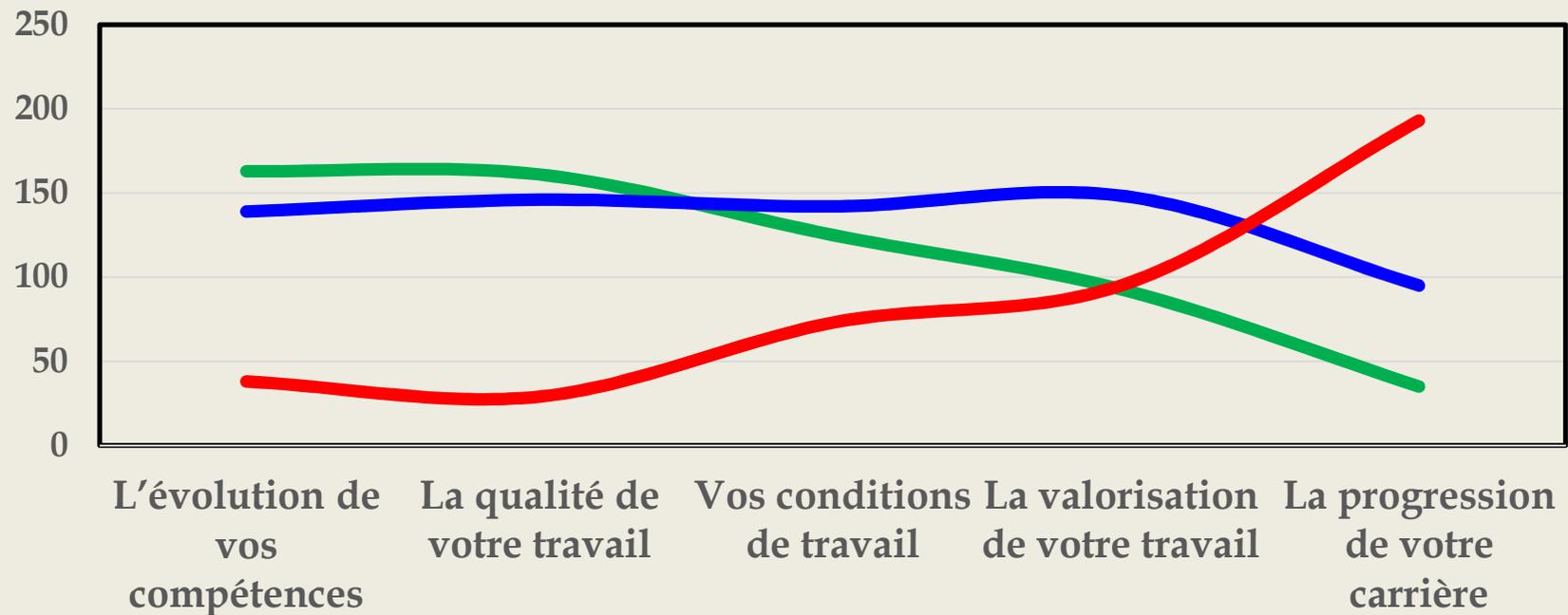
- ▣ 16% des IT ont bénéficié d'un changement de corps au choix
- ▣ 36% des IT ont bénéficié d'un changement de grade au choix
- ▣ 33% des IT ont bénéficié d'un changement de corps par concours interne
- ▣ 80% des agents ont obtenu 1 seule promotion depuis leur recrutement.

# Les promotions des IT au CNRS (leur avis sur les modalités et procédures)



# L'appréciation globale des IT

381 réponses



— Bonne — Acceptable — Mauvaise

# Conclusions et Recommandations du CSI

- ▣ **Recommandation n°1.**

- ▣ Il convient de veiller à ce que les plates-formes techniques mutualisées et les services communs, qui présentent par ailleurs de nombreux effets bénéfiques, soient partie prenante dans des projets scientifiques forts, afin que les IT ne soient pas réduits à de la prestation de service.

- ▣ **Recommandation n°2.**

- ▣ Les IT prennent une part importante dans l'administration et la gestion des unités, aux côtés des chercheurs. Le CSI recommande de mieux prendre en compte ces activités collectives dans leur progression de carrière.

- ▣ **Recommandation n°3.**

- ▣ Il est urgent de réduire le poids de l'administration, de simplifier les procédures de gestion et de financement de la recherche et de réduire, enfin, le millefeuille organisationnel du dispositif national de l'ESR, afin que les personnels IT puissent se consacrer pleinement à leur cœur de métier et aux nombreuses responsabilités de recherche et de formation qu'ils assurent dans les laboratoires

# Conclusions et Recommandations du CSI

- ▣ **Recommandation n°4.**

- ▣ Il devient urgent de parer à la pénurie de poste IT et de cibler au plus juste, laboratoire par laboratoire, les besoins en IT avec leur Corps d'appartenance.

- ▣ **Recommandation n°5.**

- ▣ Il est impératif que les chercheurs fassent systématiquement apparaître les IT comme co-signataires des publications, communications aux colloques ou brevets auxquels ils ont effectivement contribué, quel que soit leur corps. De façon plus générale, il convient d'associer systématiquement les IT à toute valorisation de la recherche à laquelle ils ont contribué, sans oublier celle des étudiants ou stagiaires dont ils ont assuré l'encadrement technique.

- ▣ **Recommandation n°6.**

- ▣ Il convient de mieux informer les responsables hiérarchiques et de les inciter à apporter leur aide aux IT pour l'élaboration de leurs dossiers annuels d'activité et de leurs dossiers de concours, internes ou externes.

- ▣ **Recommandation n°7.**

- ▣ Il est urgent de revaloriser les carrières des IT, notamment en réformant les dispositions statutaires et réglementaires qui lient le nombre de promotion au nombre de recrutements.

# Conclusions et Recommandations du CSI

- ▣ **Recommandation n°8.**

- ▣ Il paraît nécessaire de revoir les procédures de promotions aux choix (classements en laboratoire et en Délégation), de clarifier les modalités de mobilité NOEMI et d'établir une liste de critères d'évaluation scientifique et de participation aux tâches collectives pour les promotions au choix et les concours. L'INEE doit veiller à être mieux représentée dans ses spécificités disciplinaires et interdisciplinaires, notamment dans les concours internes.

- ▣ **Recommandation n°9.**

- ▣ Le recours à des CDD IT devrait être limité à des actions ponctuelles, dans laquelle la flexibilité est un avantage majeur. Employer un IT en CDD sur une fonction pérennisable engendre d'importants effets négatifs si aucun dispositif de titularisation à terme (et moyennant évaluation de la fonction et de la personne) n'est prévu en amont.

- ▣ **Recommandation n°10.**

- ▣ Il conviendrait, si ce n'est déjà fait, de recenser les personnels qui pourraient prétendre à une « titularisation Sauvadet » et de demander l'ouverture de postes correspondants.